



**MOTION DE LA FSU**  
**CDEN du 26 février 2019**

**CARTE SCOLAIRE**

« *Partout où il y a des difficultés, il faut mettre moins d'élèves par classe* ». Ce n'est pas la FSU qui le dit, mais le président Macron, début janvier, lors du lancement du Grand Débat en Normandie. Nous nous félicitons de voir la voix de la 1<sup>ère</sup> Fédération de l'Education Nationale enfin entendue.

Après l'avoir entendue, encore faudrait-il l'écouter véritablement et se donner les moyens d'agir sur les effectifs des écoles défavorisées sans, dans le même temps, abandonner les autres.

Sur ces 2 points, M. le Ministre de l'Education Nationale a fait ses choix :

La déclinaison manchoise de la politique gouvernementale présentée lors du CTSD du 1<sup>er</sup> février, et dont nous allons débattre aujourd'hui, esquisse un mécanisme de redéploiement de postes en direction des élèves de REP, au détriment des autres élèves de notre département puisqu'effectué à moyens constants.

C'est un choix de la DASEN. C'est un choix du Ministre. C'est un choix du Président.

Avec des créations de postes dédiées au dédoublement de CP et CE1 de REP, les 26 fermetures de classes pressenties cette année n'auraient pas eu lieu d'être et les conditions de scolarisation de chaque élève du département en auraient été améliorées.

Les postes de Plus de Maîtres que de Classes auraient pu être conservés au lieu de servir de variable d'ajustement.

La FSU demande des choix budgétaires différents : il n'est pas possible de supprimer

120 000 postes de fonctionnaires tout en dédoublant toutes les classes de primaire qui en ont besoin. Il n'est pas possible d'aider les élèves en éradiquant les professeurs du secondaire

Les Services Publics et en premier lieu l'Education Nationale doivent retrouver leur place, il en va de l'avenir de nos élèves, de nos enfants.

La carte scolaire, telle que présentée aujourd'hui, ne permet nullement :

- de scolariser les enfants de 2 ans à hauteur de ce qui serait possible et souvent nécessaire
- de relancer une formation continue digne de ce nom et réclamée par tous les enseignants depuis des années
- de décharger davantage toutes les directrices et tous les directeurs dont la surcharge de travail est bien entendue par l'administration, mais qui n'y répond que de façon sporadique.

Mais le thème le plus sensible et encore en hausse cette année reste bien l'inclusion des élèves à besoins particuliers. Cette inclusion, sans les moyens humains nécessaires pour l'accompagner met en souffrance nos collègues, tous les élèves de la classe et en premier lieu les élèves à besoins particuliers auxquels la société doit un accompagnement digne de ce nom.

## LOI BLANQUER

Il nous semble également important de profiter de ce CDEN pour alerter M. le Préfet et les élus siégeant ici à propos de la Loi Blanquer qui vient d'être votée en première lecture à l'Assemblée nationale.

On y apprend que les élèves seront meilleurs si les drapeaux national et européen et les paroles de la Marseillaise sont fixés en permanence devant leurs yeux, dans l'espace dédié aux référentiels du moment. Mais cette histoire de drapeau n'est que

de la poudre aux yeux destinée à une opinion publique avide de réformes symboliques.

Marqué par une restructuration majeure de l'organisation de l'école, le projet de loi dit de « l'école de la confiance » ne s'attaque à aucune des difficultés du système éducatif.

Annoncé à l'origine pour donner un cadre législatif à l'instruction obligatoire dès 3 ans, il a enflé au fil des semaines pour devenir, à l'issue des débats à l'Assemblée nationale, un tout cohérent qui nous inquiète à bien des égards.

Un des articles ajouté à la loi permet le regroupement d'un collège et de plusieurs écoles situées dans son secteur de recrutement : la création d'établissements inter-degrés rassemblant des élèves de 3 à 16 ans, aux formes et contours indéfinis, tributaires de l'appréciation et de choix opérés localement, répond à plusieurs objectifs structurant l'ensemble de la politique éducative du Ministre.

En portant un coup d'estoc à la spécificité des écoles, c'est la cohésion de tout le système éducatif qui est attaquée. Il importe de préserver l'indépendance et le statut spécifique de l'école primaire,

- pour garantir des écoles à taille humaine sur tout le territoire,
- pour refuser sa mise sous tutelle par le 2<sup>nd</sup> degré,
- pour s'opposer à tout statut hiérarchique dans les écoles,
- pour garantir la liberté pédagogique des enseignant-es du 1<sup>er</sup> degré
- pour réaffirmer le caractère national du service public d'éducation.

D'autre part, revenant sur la fusion des quelque trente académies en treize rectorats de région, le ministre semble souhaiter conserver un recteur par académie. La répartition des attributions entre ceux-ci et les super-recteurs de région reste en revanche à définir. Pour ce-faire, blanc-seing lui est donné, il pourra procéder par ordonnances et donc faire à peu près ce qu'il veut.

Il en ira de même pour pouvoir modifier la composition et les attributions des conseils académiques et départementaux de l'Éducation nationale, consultés sur

l'organisation du système éducatif dans les territoires (la carte scolaire notamment).

## LOI DE REFORME DE LA FONCTION PUBLIQUE

La loi de réforme de la fonction publique apporte les outils complémentaires pour s'attaquer petit à petit au statut des fonctionnaires. Pas de surprise non plus :

- le recours aux contractuels et aux contrats de mission seront priorités,...
- la fusion des instances paritaires (Comités Techniques et Comités Hygiène Sécurité et Conditions de Travail) va noyer les représentants du personnel sous les dossiers.
- les questions de mutation et de mobilité échapperaient au contrôle des élus du personnel. Les agent-es n'auraient plus de représentant-es pour les protéger de l'opacité, de l'arbitraire ou des erreurs de l'administration. Les possibilités de recours affichés étant un leurre car les agent-es n'auront aucune information pertinente pour se défendre.

C'est un grand coup donné au paritarisme et au dialogue social démontrant une volonté de mise au pas des agents de la fonction publique.

Est-ce bien en s'attaquant aux fonctionnaires de l'Etat que l'on va améliorer les conditions d'apprentissages de nos enfants ?

Ou bien cette réforme multiforme est-elle déjà destinée à trouver des boucs-émissaires à l'échec d'une politique éducative autoritariste, faite au rabais et dans la précipitation ?

## **Communiqué de presse de la FSU de la Manche en préambule au Conseil Départemental de l'Education Nationale du 26 février 2019**

La déclinaison manchoise de la politique gouvernementale de carte scolaire esquisse un mécanique redéploiement de postes en direction des élèves de REP, au détriment des autres élèves de notre département puisqu'effectué à moyens constants.

Avec des créations de postes dédiées au dédoublement de CP et CE1 de REP, les 26 fermetures de classes pressenties cette année n'auraient pas eu lieu d'être et les conditions de scolarisation de chaque élève du département en auraient été améliorées.

L'inclusion des élèves à besoins particuliers, sans les moyens humains nécessaires pour l'accompagner (AVS, petits effectifs) met en souffrance les enseignants, tous les élèves de la classe et en premier lieu les élèves concernés auxquels la société doit un accompagnement digne de ce nom.

La FSU demande des choix budgétaires différents :

Il n'est pas possible de supprimer 120 000 postes de fonctionnaires tout en dédoublant toutes les classes de primaire qui en ont besoin.

Il n'est pas possible d'aider chaque collégien en éradiquant les professeurs du secondaire.

Les Services Publics et en premier lieu l'Education Nationale doivent retrouver leur place, il en va de l'avenir de nos élèves, de nos enfants.